



Monsieur Matthieu SCHAFFAUSER  
Directeur du Service Départemental  
De l'U.N.S.S. Vosges  
A  
Madame ou Monsieur le secrétaire de l'association  
sportive  
s/c  
Madame ou Monsieur le Chef d'établissement,  
Président de l'association sportive

## CIRCULAIRE UNSS EQUITATION CHAMPIONNAT DEPARTEMENTAL COLLEGE / LYCEE Lundi 13 Mars 2017

Cher(e)s collègues, vous voudrez bien prendre connaissance des informations relatives à l'organisation de cette compétition.

### INSCRIPTIONS INTRANET

**Inscriptions en ligne OBLIGATOIRES sur le site [www.unss.org](http://www.unss.org) puis opuss**

Ouverture du serveur : vendredi 27 Janvier 2017

Fermeture du serveur : vendredi 10 Mars 2017 à 17h00

**Vous devez imprimer un récapitulatif des inscrits à la compétition pour vérification licences auprès responsable**

### COMPOSITION DES EQUIPES

#### Catégorie d'âge 2016-2017 :

Benjamins	nés en 2004, 2005 et 2006
Minimes	nés en 2002 et 2003
Cadets	nés en 2000 et 2001
Juniors	nés en 1998 et 1999
Seniors	nés en 1997 et avant

### ORGANISATION DE LA COMPETITION

**Lieux** : L'Equ'Crin d'Olima - 14 Vallon Olima, 88000 Chantraine

**Accueil** : 13h00

**Début des épreuves** : 13h30

**Fin de la compétition** : 16h30

**Responsable technique et responsable JO** : Aline PARIS 0675030512

### Règlement

#### Réglementation Académique Équipes d'Établissement et Excellence

Conditions de participation EE :

Les équipes galop 1 à 3 ou niveau certifié 1 à 3 sont en équipes établissement.

Conditions de participation EX :

Les cavaliers de niveaux Galops 4 à 9

« Les équipes galop 3 à 9 ou niveau certifié sont en excellence » dont au moins un élève ayant un niveau supérieur à galop 3

Attention : le niveau de Galop requis sera celui obtenu au 31 décembre 2016

## Championnats de France UNSS **Équipes d'Établissement** Équitation

	<b>COLLÈGES</b>	<b>LYCÉES</b>
LICENCIÉS AUTORISÉS	Benjamins (3 <sup>ème</sup> année : 2004) Minimes Cadets 1 <sup>ère</sup> année (1 maximum)	Minimes Cadets Juniors Seniors 1 <sup>ère</sup> année (1 maximum)
COMPOSITION DES ÉQUIPES	4 à 5 compétiteurs (3 galops 3 au maximum) Mixité autorisée	
JEUNE ARBITRE	1 Jeune juge par équipe qualifiée Niveau DISTRICT minimum Il peut être d'une autre association sportive de l'académie Il peut être compétiteur En cas d'absence, l'association sportive concernée ne pourra participer au championnat de France	

## Championnats de France UNSS **Excellence** Équitation

	<b>COLLÈGES</b>	<b>LYCÉES</b>
LICENCIÉS AUTORISÉS	Benjamins (3 <sup>ème</sup> année : 2004) Minimes Cadets (1 maximum)	Minimes Cadets Juniors Seniors 1 <sup>ère</sup> année (1 maximum)
COMPOSITION DES ÉQUIPES	4 à 5 compétiteurs galop 3 minimum Mixité autorisée	
JEUNE ARBITRE	1 Jeune juge par équipe qualifiée Niveau DISTRICT minimum Il peut être d'une autre association sportive de l'académie Il peut être compétiteur En cas d'absence, l'association sportive concernée ne pourra participer aux Championnats de France	

FORMULE DE COMPÉTITION	<p><b>Combiné de 2 épreuves : equifun avec certains dispositifs pouvant s'inspirer des différentes disciplines équestres + 4 jeux Pony-Games</b></p> <p>Classement par addition des points obtenus dans chacune des 2 épreuves du combiné, séparément pour les collèges et pour les lycées En cas d'égalité au classement général, le classement en EQUIFUN prévaudra.</p>
------------------------	--

Chaque cavalier devra être équipé d'une bombe à sa taille, de bottes ou boots, chaussures de sport type baskets interdites.

### **FORMALITES ADMINISTRATIVES**

**Contrôle des licences : Dès son arrivée, le responsable se présente à l'organisateur et présente obligatoirement listing des licenciés inscrits à la compétition (avec photos ou justificatifs d'identité)-** Présentation des licences si besoin des élèves non-inscrits en ligne (ex ; remplaçant dernière minute)- licences numériques acceptées (sur smartphone, ordinateur, tablette).

**Prévoir la somme de 6€ par cavalier pour la participation à la location des poneys,** à régler dès l'arrivée au club.

**En cas d'absence de photo sur une licence,** l'élève concerné devra présenter un justificatif d'identité officiel ou non (carte de bus, de cantine, carnet de correspondance...) où figurent son NOM, son PRENOM et sa PHOTO.

**En cas de non présentation de la licence**, la règle indiquée page 3 du règlement fédéral s'applique (Art.III.3-28 et suivants) : « *En cas de non présentation de la licence, la participation de l'élève est soumise à la présentation de l'attestation d'inscription par internet signée par le président de l'A.S (...) et d'un justificatif d'identité officiel ou non où figurent son NOM, son PRENOM et sa PHOTO ou à la présentation d'une attestation sur l'honneur écrite par l'élève accompagnée de la présentation d'un justificatif d'identité officiel ou non où figurent son NOM, son PRENOM, sa PHOTO ainsi que sa DATE DE NAISSANCE.*

**Encadrement extérieur :**

Si l'encadrement est composé de personnes autres qu'un enseignant EPS, ces personnes devront présenter leur feuille d'agrément signée par le Président de l'AS (document disponible dans le règlement fédéral). A défaut, ils ne seront pas autorisés à pénétrer sur l'espace de pratique.

**FACEBOOK UNSS VOSGES : Devenez Fan !**

Prenez des photos de vos rencontres et envoyez les meilleurs clichés au Service Départemental UNSS. Ils seront mis en ligne sur la page Facebook **UNSS VOSGES** !

